Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20261005-D2026_46-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : **13** – Votants : **15**

Le cinq octobre deux-mille-vingt-six, les membres du Conseil Municipal de Moncontour se réunissent à la Mairie, sous la présidence de M. David HELLIO, Maire.

Sont présents : David HELLIO, Julie GAUDIN, Gwenael LIECHTY, Fanny PROCUREUR, Jacques DENIS, Carole TARDIVEL, Sophie LANGUILLE, Vanessa CLAIR-MARTY, Christiane LE RAY, Sophie BARBAUX, Anne-Gaud MILLORIT, Magalie MOUYSSET, Dimitri LE QUERE

Sont absents excusés : Enguerrand ROUZIC donne procuration à Anne-Gaud MILLORIT, Fabrice JEGLO donne procuration à Carole TARDIVEL

Secrétaire de séance : Anne-Gaud MILLORIT

D2026-46 : DEMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour répondre aux exigences réglementaires en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, il est nécessaire de procéder au réaménagement des espaces d'accueil de la mairie et de l'agence postale communale.

À cette fin, il est proposé de transférer l'accueil de la mairie ainsi que celui de l'agence postale au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Hôtel de Ville, situé 1 rue de Bel Orient.

Ce transfert permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public et de répondre aux exigences d'accessibilité applicables aux locaux concernés.

Monsieur le Maire indique que le déménagement pourrait être effectif avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire propose également de définir la salle des élections dans les locaux actuellement occupés par le bureau d'information touristique, afin de permettre l'organisation des scrutins dans des conditions adaptées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (15) :

- **D'approuver** le principe du déménagement de l'accueil de la mairie et de l'agence postale au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, situé 1 rue de Bel Orient ;
- **De définir** les locaux actuellement occupés par l'office de tourisme comme salle des élections ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20261005-D2026_46-DE

- **D’autoriser le maire ou ses adjoints** à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et à accomplir toutes les démarches administratives, techniques et matérielles nécessaires au bon déroulement du déménagement ;

Pour extrait conforme,
Le maire, David HELLIO